



Rupture de contrat voulu par un artisan

Par **Cyril**, le **13/05/2012** à **14:27**

Bonjour,

Je fais appelle a vous car il a 1 mois de cela j ai signe un devis avec un electricien en batiment pour la renovation de mon appartement, l electricien c est ensuite pris la tete avec le maitre d oeuvre de mon chantier. l electricien a donc decide de ne pas venir faire le chantier il a donc fait une rupture de contrat a la suite de cette rupture il m a rendu l avance sur travaux mais il m a decompse des heures de deplacement, des trajets en voiture etc. Ma question est : est ce bien legal de m avoir fait payer alors que c est qui a casse le contrat . Nous n avons signe aucune rupture de contrat